

tion de l'indulgence divine ; tout cela sous prétexte et dans l'espoir de rendre la religion plus abordable, ou simplement par un goût secret pour l'erreur et une animosité cachée contre la partie austère mais salubre du vrai.

En d'autres termes, disons que le libéralisme sacerdotal est une tendance qui porte le prêtre, dans l'exercice de son ministère, à tenir trop compte de l'humain, même dans les écarts, trop peu du divin, surtout dans sa sainte et nécessaire intransigeance.

Ce libéralisme quand il est accentué, se répand dans toutes les parties de la science sacerdotale et dans toutes les fonctions du ministère.

Quelques mots d'abord sur les ravages qu'il fait dans la science sacrée.

De sacrée qu'elle doit être avant tout, il la rend plus ou moins profane, parce que Dieu et ses Saints ne sont plus assez estimés et que le naturalisme des hommes l'est trop. Dans l'étude de l'Écriture Sainte, respect exagéré pour les travaux scientifiques, fussent-ils l'œuvre des incrédules, pour l'exégèse naturelle ou rationaliste, pour les prétentions de l'impiété, pour les efforts tendant à humaniser la Bible ; et d'autre part, discrédit jeté sur les saints Pères, abandon de l'étude pastorale du texte sacré et même altération des notions théologiques sur l'inspiration divine.

Dans la Théologie dogmatique, toujours parce que les travaux personnels de l'homme libre sont trop estimés que l'esprit traditionnel de la foi ne l'est pas assez, on s'épuise sur les controverses de la curiosité humaine ; on laisse trop de côté les profondeurs de la vérité divine ; on favorise les opinions tendant à diminuer la crainte de Dieu ; enfin, on veut faire de la foi presque une conséquence logique et spontanée du raisonnement, au lieu de maintenir entre elle et le motif de crédibilité un espace qui ne se franchit qu'avec le secours de la grâce divine.

Dans la Théologie morale, de nouveau l'exagération des droits de la liberté et la diminution de ceux de la loi. L'opinion, comme opinion, y est représentée comme ayant, pour former la conscience, une force intrinsèque indépendante des principes réflexes ; dans le choix des opinions, on ne tient pas assez compte des lois morales qui protègent l'innocence suspectée, on tend à amoindrir la loi évangélique de la séparation, etc.

Dans l'étude du Droit Canon, pas assez de respect pour l'au-